

VILLE DE LOUHANS
CHATEAURENAUD

SEANCE DU 9 JUN 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD



L'an deux mille seize et le neuf du mois de juin le Conseil municipal de la Ville de Louhans-Châteaurenaud s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHET, Maire de Louhans-Châteaurenaud.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

ETAIENT PRESENTS: Jacques MOUGENOT, Olivier MARTIN, Caroline LAURENT, Gérald ROY, Stéphanie LEHEIS, Josette LETOUBLON, Igor PETKOVIC, Robert CHASSERY, Nelly RODOT, Angéline BOUSSION, Franck SERRAND (arrivée à 22h05), Christine CLEAUX, Huguette SAURIAT, Anthony BERNARD, Elena FOURNIER, Christine BERNARD, Paule MATHY, Véronique REYMONDON, Bernard MILLIAT, Jacques LARGE, Monique BONIN, Catherine SEGUINOT, Nelly RAMEAU

Présents à la séance:
23 jusqu'à 22h05
24 à partir de 22h05

ETAIENT REPRESENTES : Christine BUATOIS (représentée par Caroline LAURENT), Damien CHARTON (représenté par Nelly RODOT), François FLAMENT (représenté par Robert CHASSERY), Franck SERRAND (représenté par Jacques MOUGENOT jusqu'à 22h05), Laurent LONGIN (représenté par Paule MATHY), Paul COMPAGNON (représenté par Jacques LARGE)

Date de la convocation :
3 juin 2016

Date d'affichage
3 juin 2016

SECRETAIRE DE SEANCE : Nelly RODOT

OBJET (9.4) Vœu – Maintien de l'ouverture du guichet de la gare SNCF LOUHANS-CHATEAURENAUD

Rapport de Madame Stéphanie LEHEIS

Exposé des motifs :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2014 portant vœu du maintien des horaires de guichet,

Vu le courrier en date du 12 mai 2016 par lequel la SNCF informait la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD des changements d'horaires d'ouverture du guichet à compter du 1^{er} juin 2016,

Considérant que ce changement a pour effet de réduire l'amplitude d'ouverture du guichet, notamment en semaine, les week-ends et jours fériés, en faveur de bornes automatiques de réservation et de délivrance des titres de transport,

Considérant que cette décision (qui frappe également TOURNUS et CHAGNY), non concertée avec les pouvoirs publics directement concernés, contribue à réduire considérablement le service aux voyageurs et ne tient pas compte des spécificités territoriales, plus particulièrement de l'inégal accès de la population rurale aux nouvelles technologies de l'information,

Considérant que la réduction du service va à l'encontre des enjeux environnementaux et de développement durable consistant à privilégier le transport multimodal mais également de l'attractivité des territoires ruraux,

Je vous propose que le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **EMETTE** le vœu du maintien de l'ouverture des horaires du guichet,
- **MANDATE** Monsieur le Maire de LOUHANS-CHATEAURENAUD pour faire valoir cette position auprès du Conseil Régional de Bourgogne.

Décision : Dont acte

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric BOUCHET



VILLE DE
**LOUHANS
CHÂTEAURENAUD**

Direction Général des Services

COPIE

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne-Franche
Comté
CS 23502
17 boulevard de la Trémouille
21035 Dijon

A Louhans-Châteaurenaud, le 23 JUIN 2016

Madame la Présidente,

Je viens par la présente vous faire part, en votre qualité d'autorité organisatrice des transports express régionaux, de mon mécontentement à l'égard de la nouvelle politique d'ouverture du guichet de la gare SNCF de Louhans-Châteaurenaud consistant à fermer le guichet les vendredis matins, les week-ends et les jours fériés à compter du 1^{er} juin 2016 au profit de bornes automatiques.

Outre le fait que j'ai eu connaissance des changements d'horaires du guichet de la gare par simple courrier d'information en date du 12 mai 2016, soit seulement quinze jours avant son application, cette décision unilatérale est inacceptable au regard des conséquences sur l'attractivité du territoire et alors même que le Gouvernement s'est engagé pour le maintien des services publics en milieu rural.

En effet, la réduction de l'amplitude d'ouverture du guichet à Louhans contribue à réduire considérablement le service aux voyageurs et ne tient pas compte des spécificités territoriales, plus particulièrement de l'inégal accès de la population rurale aux nouvelles technologies de l'information.

Par ailleurs, la réduction du service va à l'encontre des enjeux environnementaux et de développement durable pour lesquels la Ville de Louhans-Châteaurenaud œuvre afin de transformer la gare ferroviaire en futur pôle multimodal, associant les autres modes de transport tels que les bus du Conseil Départemental de Saône-et-Loire et les vélos grâce à l'aménagement de la voie verte à proximité.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma considération distinguée et de mon cordial dévouement.



Le Maire

Frédéric BOUCHET

P.J : Vœu du conseil municipal du 9 juin 2016

Copie : Monsieur LAMARD Conseiller Régional, Monsieur VADOT Président de la Communauté de Communes Cœur de Bresse et Vice-Président du conseil départemental, Madame CHALUMEAU Conseillère Départementale, Monsieur DANJEAN Député européen, Monsieur BOS Sous-Préfet et l'Association SOS TER

Mairie - 1, rue des Bordes - B.P. 95 - 71501 Louhans cedex 01

Tél. 03 85 76 75 10 - Fax 03 85 76 75 11

contact@louhans-chateaurenaud.fr - www.louhans-chateaurenaud.fr

